



Compte courant associe falsifie par mon associe

Par **Biloute du 59**, le **07/07/2022** à **15:50**

Bonjour

j ai ouvert une sarl en 2007 , en cogérance égalitaire .mon associe a changé de cabinet comptable sans assemblée générale , en dépit de mon refus écrit en 2013

son comptable , ami de la famille , à présente mon compte courant associé faussement débiteur de plus de 40 000 euros en y classant des dépenses comme le gasoil des véhicules de la societe , mes cotisations sociales , l achat de fourniture de bureau .

la societe a été gérée par un administrateur judiciaire sur ma demande et celui ci n à. Jamais réussi à récupérer la comptabilité et à la confier à un comptable de son choix . La sarl a finalement été mise en redressement et liquidation judiciaire en 2018, aucun bilan n ayant été déposé depuis 2014 .

Le bonus de liquidation avoisine les 180 000 euros mais l administrateur judiciaire refuse de le débloquent car mon associe estime mensongèrement que mon compte courant associé est débiteur ...

je dispose des preuves écrites suivantes : désignation illégale par mon associé d un nouveau cabinet comptable , tentative de désigner un cabinet comptable par l administrateur judiciaire , liste des dépenses affectées à mon compte courant associé ... quelles actions puis je initier ?

j envisage des actions pénales pour faux et usages de faux , escroquerie en bande organisée contre mon associé et son comptable et faire citer comme témoins : l administrateur judiciaire ainsi que le comptable qu il a tenté de désigner ...

merci de vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **07/07/2022** à **21:49**

Bonjour

A ce niveau, vous devez avoir recours à un avocat spécialisé en droits des affaires.

Par **Zénas Nomikos**, le **08/07/2022** à **19:54**

Bonjour,

vous êtes **victime** et pour cela, voici la procédure à suivre :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm>